Image not found or type unknown

Refus de payer reparation vehicule apres erreur de diagnostique

Par **guittard laurent**, le **07/03/2018** à **10:14**

bonjour, suite a une panne sur ma voiture ,le mécanicien m a fait un devis d environs deux mille euros afin de changer la pédale d accélérateur et le convertisseur de couple. Apres le changement de cette pédale ,il s avère qu il c est trompe sur la dite panne et il m annonce qu il faut changer la boite automatique maintenant(car je suis handicape suite a deux gros accident de travail, et reconnu en invalidité 2 eme catégorie par la cpam .)vous imaginez bien que le montant de la facture n est pas la même et que je ne peut faire réparer ma voiture. Que puis je faire dans ce cas ,car je veut bien payer les heures passer dessus mais pas la pédale(241 euros HT) qui ne résout rien au problème de ma voiture de plus il a fallut quatre mois avant qu il ne dédaigne me faire un devis alors que je paye une assurance pour rien chaque mois .peut on parler d abus de faiblesse car je suis en dépression depuis cinq ans environs suite a mon deuxième accident du travail.au secours je ne sais plus quoi faire merci. Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **07/03/2018** à **11:26**

Bonjour,
le garagiste n'est pas censé savoir, et d'ailleurs il l'ignore très certainement, que vous êtes en dépression ! Donc pas d'abus de faiblesse !

Par **guittard laurent**, le **07/03/2018** à **12:08**

merci grenouille et pour cette pédale suis je censé la payer malgré son erreur de diagnostique?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés